

**ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/002**

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande présentée le : 10 Janvier 2023  
Par : Madame IRAT Catherine pour un vide garage au 25 bis avenue de l'Arize les  
27, 28 et 29 janvier 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons  
pendant le vide garage au 25 bis avenue de l'Arize du 27, 28 et 29 janvier  
2023,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant le vide garage au 25 bis avenue de l'Arize du 27, 28 et 29  
Janvier 2023,

le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa  
demande :

- Dépose d'une benne devant le n° 25 bis avenue de l'Arize.

Les piétons devront être invités à circuler sur le trottoir d'en face. La benne devra  
Etre signalisées afin que les usagers de la circulation soient informés de sa  
Présence.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par  
l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de  
l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant, et ne  
confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour  
des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit  
à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie  
conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Madame IRAT Catherine,

Fait à CARBONNE,  
Le 10 Janvier 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente  
notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de  
Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*